

Règlement du Concours Photo – Salon Dive Intek 2026

Article 1 — Organisation

La société Dive Lyon dont le siège social se situe au 33 route de Paris- 69260 CHARBONnières-LES-BAINS, organise un concours photo gratuit sans obligation d'achat à l'occasion du salon Dive Intek qui se déroule le samedi 28 et dimanche 29 mars 2026.

Chaque joueur participant au concours s'engage à participer dans le respect du règlement. En cas de non-respect des règles, la participation sera annulée.

Article 2 — Thèmes du concours

Les participants doivent proposer une photographie relevant de l'un des deux thèmes suivants :

1. Ambiance sous-marine exotique

Photo artistique d'un paysage subaquatique tropical ou subtropical, prise de préférence au grand angle, mettant en scène la vie marine et la richesse des couleurs.

Précisions :

- Les macros et plans rapprochés de poissons ou coraux ne seront pas acceptés dans cette catégorie
- Les photos doivent représenter des environnements naturels, la prise en aquarium n'est pas classée ici
- Les retouches légères (luminosité, contraste, saturation, recadrage) sont autorisées, mais les modifications majeures ou photomontages sont interdites

2. Eau douce — ambiance et macro

Cette catégorie valorise à la fois l'ambiance des milieux d'eau douce (lacs, rivières, étangs) et les détails capturés en macro (plantes, insectes aquatiques, poissons d'eau douce).

Précisions :

- Pour l'ambiance, privilégier les photos grand angle montrant le milieu dans son ensemble, avec une profondeur et une composition qui plongent le spectateur dans le décor
- Pour la macro, seuls les gros plans naturels d'éléments du milieu d'eau douce seront acceptés
- Les retouches légères (luminosité, contraste, saturation, recadrage) sont autorisées, mais les modifications majeures ou photomontages sont interdites
- Les images ne doivent pas inclure d'espèces marines provenant d'eaux salées

Chaque participant peut soumettre **1 photo par catégorie maximum**.

Article 3 — Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous. Un accord parental est obligatoire pour les mineurs. Toutefois, ne sont pas autorisés à participer les membres de l'organisation, partenaires et jurés ainsi que les membres de leurs familles directes respectives (ascendants et descendants).

Une seule participation par personne et par thème est autorisée.

Toute photographie ne respectant pas les thèmes définis sera déclarée non conforme et retirée du concours.

Article 4 — Dates

Le concours se déroule du 3 février 2026 au 10 mars 2026 à 23h59.

L'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu pendant le salon, le samedi 28 mars 2026 à 20h.

Toute participation transmise après la date et l'heure limites ne sera pas prise en compte.

Article 5 — Modalités de participation

Fichiers informatiques exclusivement au format .jpg, sans bordure, cadre ni incrustation de texte. Le poids du fichier est limité à 15 Mo maximum.

Aucun filigrane, signature ou nom ne doit être visible sur la photo.

Les fichiers photo devront être nommés sous la forme suivante :

Cat-Nom-Prénom-titre photo.jpg

Cat correspondant à la catégorie du concours, soit :

ASME : Ambiance sous-marine exotique

ED : Eau douce

Le titre de la photo doit être limité à 40 caractères.

Toute image ne respectant pas ces conditions ne pourra être retenue.

Les photos devront être transmises directement sur le site web et accompagnées des informations suivantes : nom, prénom, adresse e-mail, titre de la photo, lieu et date de prise de vue.

Chaque photographie doit être personnelle et originale, et ne pas porter atteinte aux droits de tiers.

Les améliorations mineures des photos à l'aide de logiciels de retouche, telles que la couleur et le contraste, sont autorisées. L'édition d'image qui modifie le contenu principal de la photo, telle que le déplacement, la suppression d'objets et/ou l'implantation d'éléments étrangers, n'est pas autorisée.

L'organisateur se réserve le droit d'écarter toute image ne respectant pas les thèmes ou les conditions du concours.

Article 6 — Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés selon deux modalités :

Sélection par jury

Un jury indépendant procédera à l'évaluation des photographies sur la base des critères suivants : respect du thème, originalité, composition et impact artistique.

Le jury sera constitué :

- Laurence Remise : Présidente du CODEP 69 pour la photo et vidéo
- Fabrice Boissier : Rédacteur en chef du magazine Chercheur d'Eau
- Rémi Prat : Président Dive Lyon

Vote du public

Le public pourra également voter pour ses photographies préférées.

Le vote sera organisé via le site web et sera ouvert du mercredi 11 mars 00h00 au samedi 28 mars à 18h.

Deux gagnants seront désignés dans chaque catégorie.

Les gagnants seront annoncés officiellement lors du salon, puis contactés individuellement par l'organisateur par e-mail.

Article 7 — Attribution des lots

Les lots ne pourront être ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier. Aucun changement, pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé à l'organisateur.

Les bons d'achat sont valables jusqu'au 31 mars 2027 inclus.

Catégorie 1 : Ambiance sous-marine exotique

Lot 1 : 1 bon d'achat de voyage de 500 €

Lot 2 : 1 bon d'achat de 100 € à dépenser dans le magasin Dive Lyon

Catégorie 2 : Eau douce

Lot 1 : 1 bon d'achat de voyage de 200 €

Lot 2 : 1 Divevolk SeaTouch 4 Plus

Article 8 — Responsabilité

En participant au concours, le participant accepte entièrement le règlement.

L'organisateur s'engage uniquement à recevoir les photos, les examiner, les soumettre au vote, et remettre les lots aux gagnants.

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable :

- Des problèmes techniques lors de l'envoi des photos ou du vote
- De la mauvaise réception des fichiers envoyés
- Des virus ou problèmes informatiques pouvant affecter les participants
- Des interruptions ou bugs des plateformes utilisées pour le concours

L'organisateur ne peut être tenu responsable d'un incident lié à l'utilisation du lot.

Chaque participant reconnaît et accepte ces limites de responsabilité.

Article 9 — Données personnelles

Pour participer au concours, certaines informations personnelles sont obligatoires : nom, prénom, adresse email, ainsi que les informations nécessaires pour contacter le participant.

Ces données sont collectées et traitées par l'organisateur dans le cadre du concours, afin de gérer les participations et pouvoir contacter les gagnants.

Les données seront conservées le temps nécessaire au bon déroulement du concours.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données.

Par sa participation au concours, chaque participant autorise Dive Lyon à utiliser gratuitement ses photographies sur tout support de communication, exclusivement dans le cadre de la promotion du présent concours, pour une durée maximale d'un an.

Dive Lyon s'engage à mentionner le nom de l'auteur lors de toute utilisation des photographies.

En aucun cas ces droits ne pourront être cédés à des tiers.

Le participant conserve l'intégralité de ses droits d'auteur et reste libre d'exploiter ses photographies.

Article 10 — Acceptation du règlement

Toute tentative de fraude, tricherie ou participation multiple entraînera l'exclusion du participant.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.